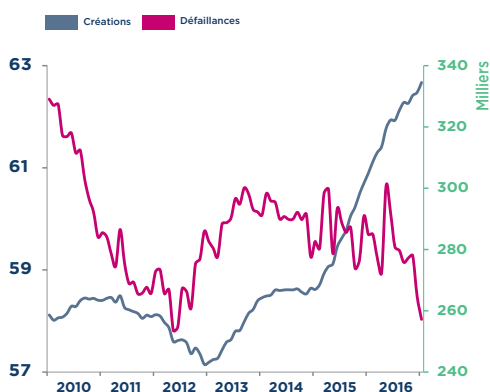


FOCUS

Par Paul Chollet, responsable des études sectorielles et défaillances et Khalid Ait-Yahia, économiste, Coface

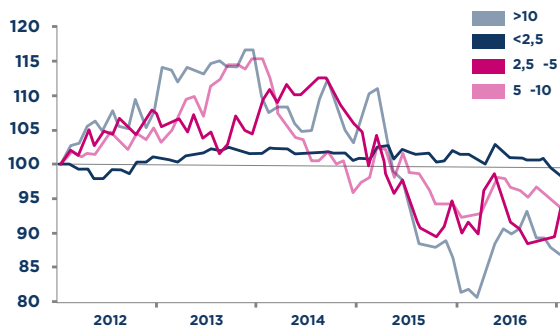
Défaillances d'entreprises en France : l'année démarre comme la précédente s'est terminée

GRAPHIQUE N°1
Évolution des défaillances et créations d'entreprises
(en milliers, annuel)



Sources : Ellisphère, Coface, Insee

GRAPHIQUE N°2
Évolution des défaillances par tranches de chiffre d'affaires
(millions d'euros, 100 = janvier 2012)



Sources : Ellisphère, Coface

En janvier 2017, la baisse continue des défaillances depuis mai 2014 s'est poursuivie. Le nombre de faillites a atteint son plus bas niveau depuis septembre 2012, soit 58 031 entreprises (-2,8 % par rapport à la même période en 2016). En ce début d'année 2017, une entreprise sur 72 fait défaut en moyenne sur un an, contre une sur 56 en 2011. Cette tendance devrait se poursuivre : Coface prévoit un nouveau recul de 1% des défaillances pour l'ensemble de l'année 2017 par rapport à 2016, (d'après son modèle qui prend en compte la croissance attendue du PIB et le taux de marge des entreprises¹). Autre bonne nouvelle, le nombre d'employés concernés par ces défaillances d'entreprises baisse de 2,6 % (à 179 619 personnes). Le nombre de créations d'entreprises, qui a augmenté de 9,8 % sur un an (331 239, hors auto entrepreneurs, est un autre signe du dynamisme des entreprises. Il a ainsi quasiment retrouvé leur niveau d'avant crise (340 686 créations en août 2008). Toutefois, cette progression des créations d'entreprises devrait aussi avoir des effets secondaires négatifs sur l'évolution des défaillances. Trois entreprises sur dix font en effet défaut dans les trois premières années suivant leur création selon l'INSEE².

Progression de la taille moyenne d'une défaillance

La baisse du nombre de défaillances et l'augmentation des créations d'entreprises sont de bonnes nouvelles. Outre le fait que des créations risquent à terme de provoquer des défaillances, nous notons que le coût total des défaillances sur l'économie, calculé par la somme de l'encours des dettes fournisseurs, a atteint 3,74 milliards d'euros, soit une hausse de 5,2 % sur un an. En lien avec cette progression de la dette fournisseur, alors qu'elle baissait depuis 2012, la taille moyenne³ d'une défaillance mesurée par le chiffre d'affaires (CA) augmente pour atteindre 551 765 euros en janvier 2017, en hausse de 4,4 % sur un an.

Dans le même temps, l'âge moyen d'une défaillance s'est stabilisé à 80 mois. C'est un record depuis 2011 qui met en lumière une relative solidité des entreprises françaises visibles à travers un taux de marge reconstitué (31,6 % en 2016, selon Coface) et des conditions de financement favorables (taux moyen d'un crédit supérieur à deux ans à 1,6 % en octobre 2016, contre 3,6 % en 2011).

Quel que soit leur taille (mesurée par le CA), les entreprises enregistrent pour la première fois un niveau de sinistres inférieur à celui du 1^{er} janvier 2012. Si les entreprises de moins de 2,5 millions de CA concentrent 98 % des faillites et expliquent dans une large mesure la variation annuelle du nombre de faillites, la hausse en 2016 et 2017 de la taille moyenne des défaillances provient de la dynamique des entreprises de plus de 5 millions de CA (Graph 2). Si les défauts des grandes entreprises (CA supérieur à 10 millions d'euros) ont aussi progressé entre mars et septembre 2016 (+16 % à 234 défaillances en septembre sur un an), la situation s'améliore sensiblement depuis.

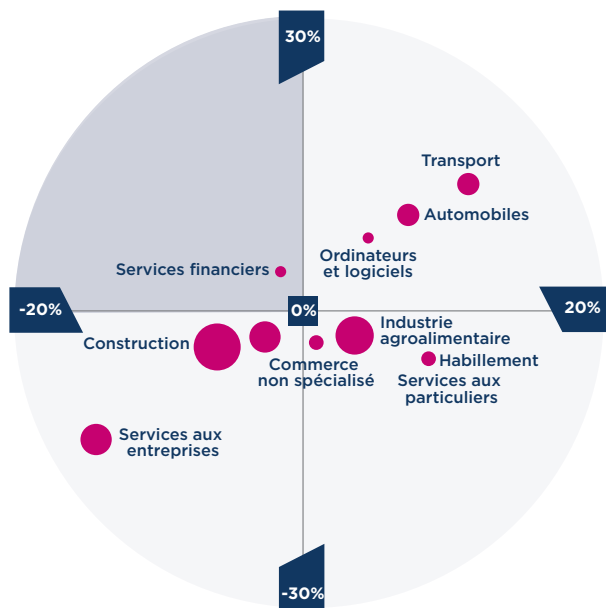
Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance. D'abord, les secteurs comme la métallurgie ayant beaucoup souffert ces dernières années sont probablement surreprésentés dans cette population d'entreprises. En outre, les grandes entreprises sont en moyenne plus sensibles à la conjoncture mondiale, car elles exportent une partie de leur production. Leurs difficultés pourraient donc en partie provenir du ralentissement du commerce mondial à +1,7 % en 2016 (contre 3,5 % en moyenne entre 2012 et 2014) et de la croissance en berne de beaucoup de pays émergents.

GRAPHIQUE N°3 Évolution des défaillances des principaux secteurs

X : moyenne annuelle des défaillances en 2017

Y : écart entre 2017 et 2016 en points de pourcentage

Taille des bulles = poids du secteur dans les défaillances (construction = 30% des défaillances)



Sources : Ellisphère, Coface

Les services et la construction en nette amélioration

Les activités de services ont continué de bénéficier d'une amélioration de leur situation au début de l'année (cf. graph 3). En effet, les défaillances d'entreprises liées aux services financiers (2 % des défaillances) et aux services aux entreprises (10 %) ont reculé en janvier de respectivement 1,5 % et 15,2 % sur un an. Et la croissance des défaillances des services aux particuliers (18 % des défaillances) ralentit (+3,5 % en janvier 2017, contre +5,7 % un an auparavant). Si les fermetures des activités de débits de boissons ont augmenté de 28,4 %, leur poids dans les défaillances des services aux particuliers est faible. Les défaillances des activités de restauration ont, quant à elles, chuté de 5,6 % à fin janvier 2017.

En 2016, les défaillances dans le secteur de la construction (30 % des défaillances) baissent de 6,2 %. La même année, le nombre de logements autorisés en France métropolitaine (438 300) a augmenté de 15 %. Cette dynamique est favorable pour l'ensemble du secteur puisqu'elle symbolise une pression en cours sur les carnets de commandes. Ces derniers représentaient 6,7 mois de travail à fin décembre. En janvier 2017, l'enquête mensuelle de l'INSEE sur la conjoncture dans l'industrie révèle que le climat des affaires dans ce secteur se situe à 99, soit un point en-dessous de sa moyenne de long terme, mais un point haut depuis avril 2012. Dans le détail, les faillites de menuisiers, de peintres en bâtiment et d'installateurs d'électricité (respectivement 8,3 %, 7,7 % et 6,6 % des défaillances du secteur) baissent de 11 %, 4,9 % et 6,9 %.

Transport et habillements fragilisés

Quelques secteurs ont connu une hausse de leurs défaillances significatives en janvier 2017 (cf. graph 3). Il s'agit de l'habillement (+14,8 %), de la viande (+10,9 %), du transport (+11,8 %), et des ordinateurs et logiciels (+4,5 %). L'habillement apparaît ainsi comme le secteur le plus sinistré en France, dont le commerce de détail d'habillement en magasins spécialisés est le talon d'Achille. Les défaillances dans le commerce de détail

représentent presque deux tiers (62,5 %) de celles de l'habillement et augmentaient de 13,5 % à fin octobre. Du côté des chausseurs (10,3 % du secteur), les fermetures ont également augmenté de 4 % en 2016. Les entreprises de ces sous-secteurs subissent une concurrence internationale exacerbée (croissance du CA du groupe espagnol Inditex de 11 % sur les trois premiers trimestres 2016) et d'une forte croissance des ventes sur internet (taux de pénétration de 36,6 % prévu en 2016, contre 31 % en 2014). La restructuration

1 - Modèle de prévision Coface : $Def_t = a \text{marge}_{t-2} + b \text{def}_{t-1} + c \text{PIB}_t + \varepsilon$

2 - Insee première, n° 1543, Avril 2015

3 - Moyenne annuelle réduite pondérée, 1 % des observations aux extrémités inférieure aux supérieure de la distribution sont exclues pour donner une image plus fidèle du CA moyen

du groupe d'habillement et de chaussure Vivarte en janvier 2017 illustre ces difficultés. Du côté des transports, si la hausse des défaillances est de 11,8 %, le seul sous-secteur des taxis (14 % du secteur) explique 57 % de l'augmentation de 135 défaillances du secteur en France sur un an (de 1576 entreprises à 1711). En effet, 241 entreprises de taxis ont fermé en 2016, contre 164 un an auparavant. La concurrence des VTC semble être en partie responsable de cette hausse (voir *Panorama Coface de décembre 2016*⁴). Par ailleurs, l'augmentation des défaillances (+1,9 %) des transporteurs routiers est à signaler dans un contexte d'augmentation du prix du baril de pétrole, qui est leur premier poste de dépenses (voir *Panorama Coface de mai 2016*⁵).

La hausse des défaillances dans l'automobile surprend par son ampleur (+7,4 % en janvier 2017) et ce d'autant plus que le rythme des nouvelles immatriculations de voitures particulières enregistrées en parallèle augmente de 0,5 %. Si les constructeurs et les équipementiers de rang 1 affichent des résultats financiers en forte progression, les équipementiers de rang 2 et 3 (les concessionnaires et les réparateurs) sont beaucoup plus soumis à la concurrence internationale et qu'à celle d'internet (voir *Panorama Coface de septembre 2016*). Ainsi les réparateurs de véhicules automobiles (45 % des défaillances du secteur) affichaient une hausse de leur sinistralité de 15,3 % en 2017.

L'industrie est mieux orientée

Si l'aval des branches industrielles est fragilisé comme le montrent les secteurs de l'automobile et de l'habillement, les défaillances dans le cœur de l'industrie ont baissé globalement en janvier 2017 de 10,9 %. Comme pour l'ensemble de l'économie, le coût des défaillances (mesuré par la somme des dettes fournisseurs sur un an) était en forte hausse en janvier (+32,2 %). Toutefois, cette hausse est due à quelques faillites exceptionnelles, sans lesquelles le coût annuel baisse de 5,9 %⁶. Dans le détail, les faillites dans les services à l'industrie ont diminué de 14,8 % et dans la chimie de 14,7 %. Si le segment des biens de consommations enregistre également une baisse de 5,1 %, quelques filières sont plus risquées comme l'imprimerie (+23 %), le sciage et le rabotage du bois (+8 %).

Le secteur de l'industrie agroalimentaire continue de souffrir (55 % des défaillances du secteur agroalimentaire et premier secteur industriel français). La hausse vient d'une année noire pour les producteurs de pains et de pâtisseries (80 % du poids des défaillances du secteur ; +5,3 % sur un an). Cette filière consommatrice de céréales continuera de souffrir en 2017 d'une pression haussière sur les prix de la part des céréaliers eux-mêmes affectés par de mauvaises récoltes en 2016. Enfin, le secteur de la viande et particulièrement celui des boucheries-charcuteries (+3 %, 7,2 % du secteur) souffrent comme les boulangers.

Des dynamiques régionales toujours contrastées

En 2016, les défaillances d'entreprises ont augmenté dans quatre régions : Hauts-de-France (+0,4 %), Grand-Est (+0,5 %), Ile-de-France (+0,4 %) et Corse (+41,1 %). Quatre régions enregistrent des reculs marqués : la Bourgogne Franche-Comté (-9,9 %), la Nouvelle Aquitaine (-4,7 %), le Centre-Val de Loire (-14,7 %) et le Pays de Loire (-9,2 %).

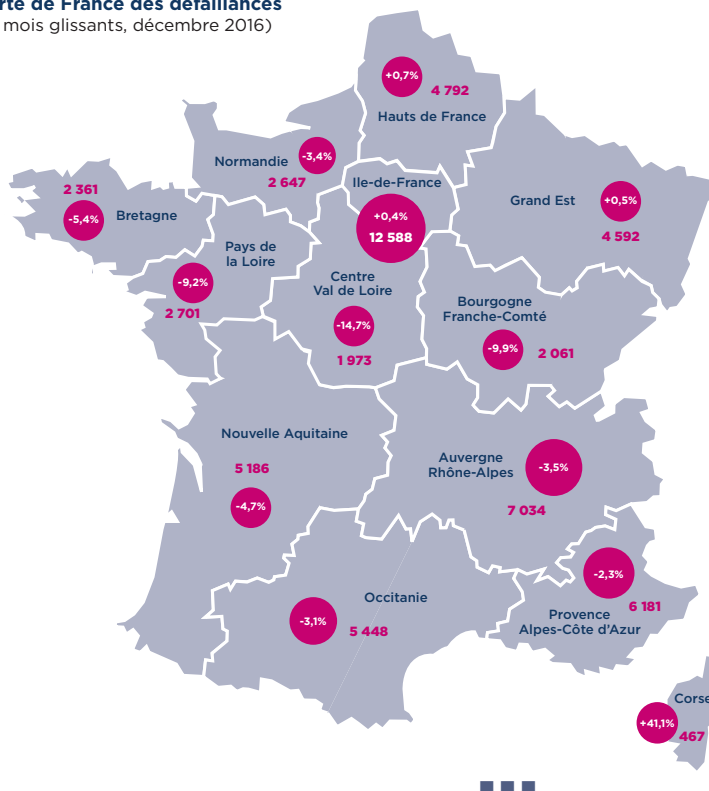
Quel effet d'un choc politique en France sur les défaillances d'entreprises ?

En octobre 2016, Coface a publié un panorama intitulé « Économies européennes : le risque politique va-t-il gâcher la « fête » en 2017 ? » dont l'un des objectifs était de mesurer l'impact d'un choc politique sur les économies européennes. En effet, si la montée du risque politique est en partie le résultat de la dégradation d'indicateurs macroéconomiques et sociaux (taux de chômage, revenu par habitant, inégalités de revenu,...), elle est ensuite susceptible d'affecter à son tour la croissance à travers deux canaux de transmission principaux : les marchés financiers (hausse des taux souverains, baisse des marchés d'actions,...) et la confiance des agents économiques (entreprises et ménages).

Un modèle statistique de type vecteur autorégressif (VAR) a été utilisé afin de quantifier l'impact d'un choc de l'indice d'incertitude politique EPU⁸ sur la croissance du PIB. Dans le cas de la France, l'impact sur le PIB d'une augmentation de l'indice EPU d'une amplitude similaire à celle observée au Royaume-Uni à l'occasion du référendum de juin 2016 est de 0,6 point au bout d'un an. Dit autrement, la croissance du PIB n'atteindrait pas 1,3 % cette année (soit la prévision Coface en cas d'absence de choc politique) mais seulement 0,7 % si les incertitudes augmentaient à l'occasion des prochaines élections présidentielle et/ou législative en avril, mai et juin prochain. Dans ce cas de figure, les défaillances d'entreprises ne baisseraient pas de 1,0 %, mais augmenteraient de 1,1 % (soit un impact de 2,1 points).

Au-delà de cet effet de court terme lié à des incertitudes accrues, l'Institut Montaigne⁹, en utilisant le modèle macroéconométrique MESANGE, estime que la sortie de la France de la zone euro réduirait le PIB de 9 points. D'après le modèle Coface de prévisions des défaillances d'entreprises, ces dernières augmenteraient d'environ 27 % dans ce scénario.

GRAPHIQUE N°2.7
Carte de France des défaillances
(12 mois glissants, décembre 2016)



4 - <http://www.coface.com/fr/Actualites-Publications/Publications/Uberisation-de-l-economie-en-France-une-nouvelle-arme-de-destruction-creatrice-massive>

5 - <http://www.coface.com/fr/Actualites-Publications/Publications/France>

6 - La somme est réduite aux 99 % des dettes fournisseurs les moins élevées afin d'ôter les faillites exceptionnelles

7 - <http://www.coface.com/fr/Actualites-Publications/Publications/Economies-europeennes-le-risque-politique-va-t-il-gacher-la-fete-en-2017>

8 - <http://www.policyuncertainty.com/>

9 - <http://www.institutmontaigne.org/presidentielle-2017/propositions/marine-le-pen-europe-et-international-sortir-de-leuro-et-restaurer-une-monnaie-nationale-le-franc>

RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface n'a aucune obligation de résultat mais une obligation de moyens et n'assumera aucune responsabilité pour les éventuelles pertes subies par le lecteur découlant de l'utilisation des informations, analyses et opinions contenues dans le présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement sous réserve de porter la mention apparente de Coface et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site de Coface.
